

Arrêté n° 12P/2022

Le Maire de la Commune de Banyuls-sur-mer 66650

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;
Vu le décret n°2006-1690 du 22.12.2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2022 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
GIL Jean-Claude	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 11 ^è échelon	01/02/2022
REIG Jérôme	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 5 ^è échelon	01/02/2022

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution

Fait à Banyuls-sur-mer, le 13 janvier 2022

Le Maire,


Jean-Michel SOLÉ

Arrêté n° 11P/2022

Le Maire de la Commune de Banyuls-sur-mer 66650

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;
Vu le décret n°2006-1690 du 22.12.2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP.


ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2022 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
HENON Ingrid	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 9 ^è échelon	01/02/2022
HERNANDEZ Isabelle	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 8 ^è échelon	01/02/2022

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution

Fait à Banyuls-sur-mer, le 13 janvier 2022

Le Maire,

Jean-Michel SOLÉ